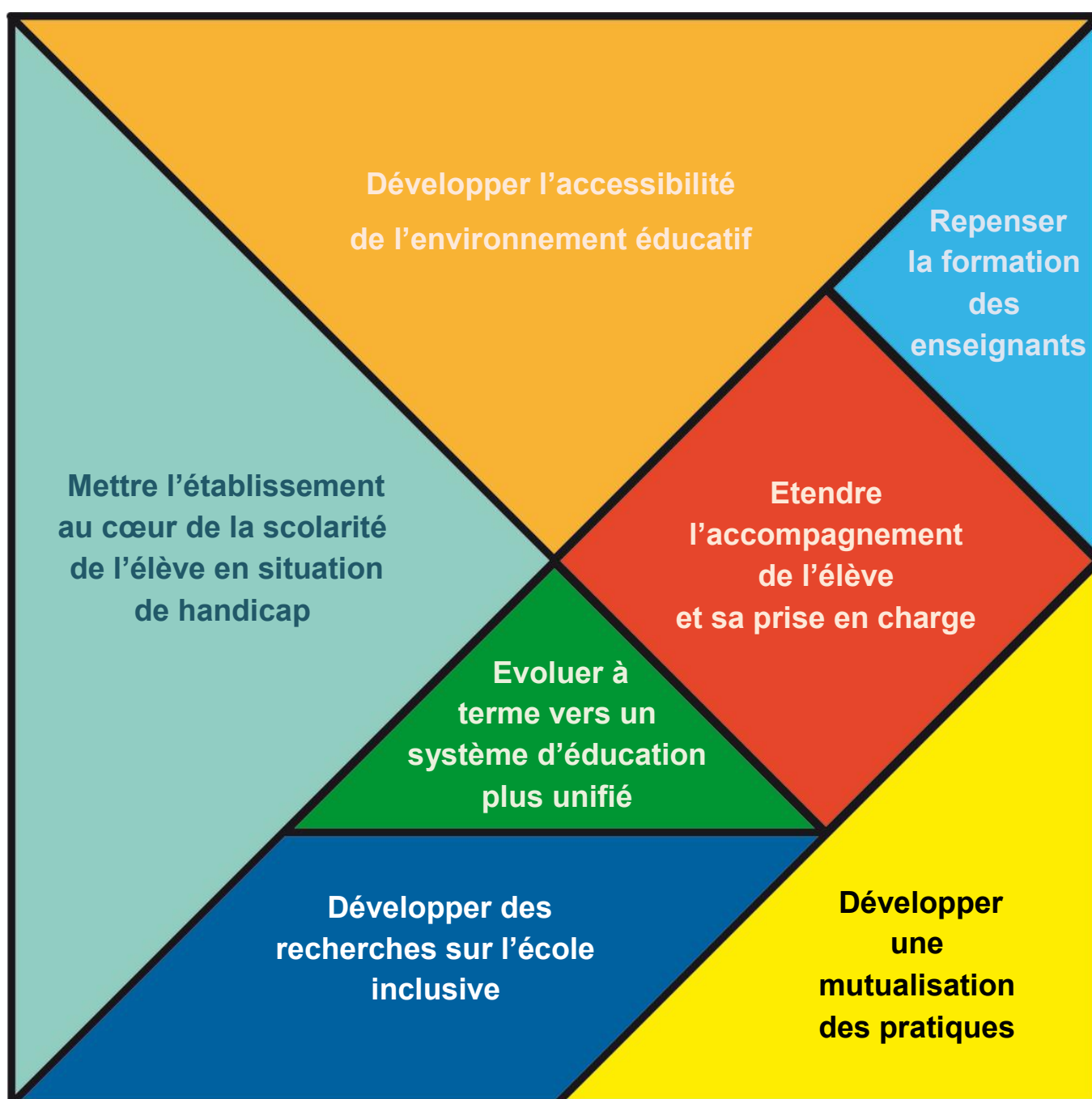
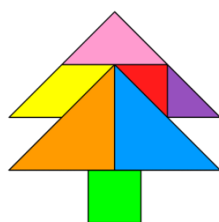


Préconisations du Cnesco en faveur d'une Ecole inclusive pour les élèves en situation de handicap (12/02/2016)

Le **Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco)** est une instance indépendante créée par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, du 8/07/2013. Composé de scientifiques issus de champs disciplinaires variés, de parlementaires, provenant de la majorité comme de l'opposition, ainsi que de membres du Conseil économique et social, il mène une évaluation scientifique et indépendante du système scolaire afin d'éclairer les divers acteurs de l'école et le grand public. Il met à disposition son expertise sur les méthodologies d'évaluation. Enfin, il promeut une culture d'évaluation en direction des professionnels de l'éducation et du grand public.

www.cnesco.fr





Développer rapidement l'accessibilité de l'environnement éducatif

<p>Éliminer les barrières physiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mener et rendre publique une enquête sur la mise en accessibilité de tous des bâtiments scolaires. - Toute construction ou reconstruction d'école, collège ou lycée doit respecter les règles d'accessibilité en vigueur. (ascenseurs, lieux d'hygiène, restaurants scolaires, marquages au sol, outils numériques...). - Rendre accessibles les transports scolaires pour tous les élèves.
<p>Généraliser et accompagner l'usage des outils numériques nomades</p>	<p>Mettre en place un équipement individuel de tablettes numériques équipées de logiciels offrant une alternative à la prise de notes et à la saisie de réponses pour les élèves en situation de handicap. A noter que cet équipement facilite le travail de l'enseignant.</p>



Mettre l'établissement au cœur de la scolarité de l'élève en situation de handicap

<p>Inclure la problématique du handicap dans le projet d'établissement</p>	<p>Le handicap apparaît comme une composante de la diversité des élèves. Une décision collective doit permettre la mise en œuvre d'une politique d'éducation inclusive au sein de l'établissement.</p>
<p>Nommer un enseignant « personne ressource » dans chaque établissement</p>	<p>Comme c'est le cas dans d'autres pays, une personne ressource enseignante de l'établissement doit pouvoir se former et être reconnue comme interlocuteur des personnels de l'établissement. Elle pourrait animer les équipes, répondre aux questions que se posent les différents acteurs et impulser une démarche de mutualisation des expériences au sein de l'établissement.</p>

<p>Former tous les élèves au handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Profiter du temps périscolaire accordé à l'école primaire pour sensibiliser tous les enfants au handicap, notamment à travers des mises en situation. - Inclure pour tous les élèves la question de la situation de handicap dans l'enseignement moral et civique. - Accroître la vigilance à toute forme de mise à l'écart, de moqueries, de harcèlement.
--	--



Étendre l'accompagnement de l'élève handicapé et sa prise en charge

<p>Étendre le Projet personnalisé de scolarisation (PPS) au temps périscolaire au primaire</p>	<p>Au-delà de la mise en œuvre indispensable du Projet personnalisé de scolarisation (PPS) dans le temps scolaire, l'élève en situation de handicap doit également se voir proposer des activités comprises dans le temps périscolaire adaptées à ce projet, notamment dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.</p>
<p>Prendre en charge l'accompagnement de l'élève lorsqu'il est en stage ou en alternance</p>	<p>Lorsque le projet personnalisé de scolarisation prévoit un accompagnement de l'élève, cet accompagnement doit être suivi durant les stages en entreprises (stage d'observation de 3e par exemple) ou durant les périodes en entreprise si l'élève suit une formation en alternance.</p>
<p>Étendre la prise en charge de l'enseignement à distance jusqu'à la fin de la scolarité</p>	<p>La prise en charge financière de l'enseignement à distance, développé par le Centre national d'enseignement à distance (CNED), doit aller au-delà de la scolarité obligatoire et permettre à chaque élève de poursuivre son parcours scolaire.</p>



Développer une mutualisation des pratiques

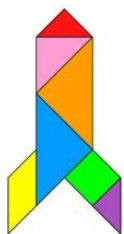
<p>Mettre en place une base de données d'outils pédagogiques adaptés par académie</p>	<p>Chaque académie doit pouvoir proposer à ses personnels, une base de données d'outils pédagogiques adaptés aux élèves en situation de handicap. Cette base de données doit permettre de développer une mutualisation et une validation des pratiques à partir des outils pédagogiques mis en place par chacun au sein de son établissement.</p>
<p>Développer le travail collaboratif entre les différents acteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les professionnels (enseignants, chefs d'établissement, médecins, personnels de la Maison départementale des personnes handicapées, ...) doivent être incités au travail collaboratif et connaître précisément le rôle de chacun dans le système complexe de la scolarisation des élèves en situation de handicap. - Des formations peuvent être mises en place pour réunir ces différents acteurs et faciliter leur rencontre.
<p>Réduire les inégalités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les inégalités en termes de moyens, d'auxiliaires de vie scolaire (AVS) et d'offres médico-sociales, ainsi que la durée des procédures d'instruction des demandes d'aides ces dernières devenant inopérantes lorsqu'elles sont différées parfois de plusieurs années. - Assurer une évaluation régulière au niveau des territoires des progrès accomplis dans les moyens développés.
<p>Eviter les ruptures de scolarité</p> <p>Prévenir le décrochage scolaire</p>	<p>Dans certains contextes, la mise en place des nouveaux cycles 3, regroupant les classes de CM1/CM2/6e, permet de développer des discussions pédagogiques et éducatives entre les enseignants du primaire et ceux du collège.</p> <p>À l'image d'initiatives prises dans d'autres pays, les projets personnalisés de scolarisation pourraient comprendre des plans de transition permettant d'accompagner les élèves lors des phases de transition.</p>
<p>Développer une éducation inclusive dans l'enseignement supérieur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès à l'université des jeunes en situation de handicap. - Veiller à la continuité et à la cohérence des parcours vers l'enseignement supérieur, dans l'enseignement supérieur et à l'issue de l'enseignement supérieur.

<p>Construire des partenariats avec le monde du travail et des entreprises</p>	<p>Permettre aux jeunes en situation de handicap de réaliser des stages pratiques en milieu professionnel, avec conventions de stages.</p>
---	--



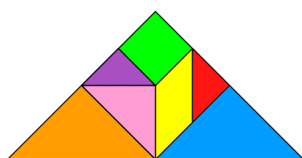
Repenser la formation des enseignants

<p>Former les enseignants à l'évaluation des élèves en situation de handicap</p>	<p>Les besoins de chaque élève doivent être mieux identifiés par les enseignants pour que lui soit apporté le soutien adéquat en classe : travail en sous-groupes, utilisation des nouvelles technologies, diversification des tâches et des évaluations...</p> <p>Dans le cadre de l'observation des élèves et de la proposition de projets de scolarisation pour ces élèves, il peut être important de prendre appui sur le guide d'évaluation des besoins de compensation scolaire (GEVA-Sco2), puisque ce guide d'évaluation et d'aide à la décision permet de mettre en place des supports communs d'observation, d'évaluation et d'élaboration des réponses, pouvant être utilisés par les MDPH, les services de l'Éducation nationale, et leurs partenaires dans le cadre d'un processus harmonisé, exploitable sur tout le territoire national.</p>
<p>Encourager la diversité des méthodes pédagogiques</p>	<p>Les formations initiale et continue des enseignants doivent les préparer à respecter le développement singulier de l'élève et leur permettre de répondre à leurs besoins selon des méthodes pédagogiques souples et adaptées.</p>



Développer des recherches sur l'école inclusive

<p>Lancer des appels à projets nationaux</p>	<p>Des appels à projets nationaux doivent permettre d'utiliser ou de créer des outils appropriés d'évaluation qui permettront : d'identifier et d'évaluer les pratiques inclusives et leurs effets sur les compétences et la qualité de vie des élèves en situation de handicap et d'étudier les évolutions des représentations de l'inclusion et du handicap par les professionnels de l'éducation, les élèves et les parents</p>
<p>Encourager des travaux de recherche-action et de concertation</p>	<p>Les travaux associeront les psychologues, les usagers et les membres des équipes pluridisciplinaires d'évaluation (EPE).</p>



Evoluer à terme vers un système d'éducation plus unifié

<p>Développer une démarche de mutualisation entre les secteurs médico-social et éducatif</p>	<p>À partir d'une démarche interministérielle de mise en cohérence du secteur médico-social et du secteur éducatif, les dispositifs mis à disposition des élèves en situation de handicap doivent pouvoir gagner en clarté et en efficacité.</p>
<p>Intensifier le développement des unités d'enseignement externalisées</p>	<p>Les unités d'enseignements externalisées doivent permettre aux élèves porteurs d'un handicap « lourd » d'être scolarisés en milieu ordinaire. Les partenariats entre les établissements spécialisés et les établissements ordinaires doivent être développés en ce sens.</p>